

# ACCUEILS DE LOISIRS ET ÉCOLE D'ARTS



## VACANCES D'ÉTÉ 2021

VILLE D'HYÈRES – 3 – 17 ANS



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

# MULTI DÉCOUVERTES POUR LES 3-5 ANS

Enfants nés en 2018, 2017, 2016, 2015

de l'entrée en Petite Section à la Grande Section Maternelle



## LA CAPTE - bord de mer

**Lieu :** l'accueil de loisirs est situé au sein de l'école de la Capte (1 rue des Pêcheurs)

**Effectifs accueillis :** 40 enfants en Juillet et en Août

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir :

- À l'accueil de loisirs de la Capte : 8h à 9h / 17h à 18h



## LES MOUETTES - quartier est

**Lieu :** l'accueil de loisirs est situé au sein de l'école des Mouettes (rue Guy Couffe)

**Effectifs accueillis :** 56 enfants en Juillet

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir :

- À l'accueil de loisirs des Mouettes : 8h à 9h / 17h à 18h



## JARDINS D'ORIENT - centre-ville

**Lieu :** l'accueil de loisirs est situé au sein de l'école Jardin d'Orient (boulevard d'Orient).

**Effectifs accueillis :** 56 enfants en Juillet et 40 en Août

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir :

- À l'accueil de loisirs du Jardin d'Orient : 8h à 9h / 17h à 18h



## COSTEBELLE

**Lieu :** L'accueil de loisirs est situé au sein de l'école Costebelle, Allée Trapetum. Quartier de la Gare.

**Effectifs accueillis :** 56 enfants en Juillet et 40 en Août

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir :

- À l'accueil de loisirs de Costebelle : 8h à 9h / 17h à 18h

## INFORMATIONS CONCERNANT LES 3-6 ANS

**Activités proposées** (sous réserve du protocole sanitaire et des consignes gouvernementales)

**Activités de découvertes :** culturelles, manuelles, d'expressions, musicales, culinaires, de jardinage, etc...

**Activités ludiques :** jeux d'eau, baignades, grands jeux, jeux de coopération, jeux d'éveils, ateliers de psychomotricité, etc..

### À fournir :

• Le dossier complet ( voir documents à fournir page ...)

• **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), fournir le premier jour de l'accueil, le document PAI et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de validité à jour)**

- un petit sac à dos
- des vêtements de rechange
- une serviette de plage

- un maillot de bain
  - un chapeau ou casquette
  - une gourde
  - une crème de protection solaire
- L'enfant devra être vêtu et chaussé de façon confortable (éviter les claquettes).  
Toutes les affaires à fournir (listées ci-dessus),

ainsi que les vêtements portés par l'enfant devront être marquées à son nom.

**Tarifs :** 1% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

## MULTI LOISIRS POUR LES 6-11 ANS

**Enfants nés en 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010**

de 6 ans (révolus) à 11 ans - (de l'entrée au CP jusqu'à l'entrée en 6<sup>e</sup>)



### PAUL LONG - centre-ville

**Lieu :** l'accueil de loisirs est situé au sein de l'école élémentaire Paul Long (avenue Paul Long)

**Effectifs accueillis :** 72 enfants en Juillet et 60 enfants en Août

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir :

- À l'accueil de loisirs de Paul Long : 8h à 9h / 17h à 18h



### ST EXUPERY

**Lieu :** L'accueil de loisirs est situé au sein de l'école St EXUPERY élémentaire, Rue Saint Exupéry. Quartier Est

**Effectifs accueillis :** 72 enfants en Juillet

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir :

- À l'accueil de loisirs de St Exupery : 8h à 9h / 17h à 18h



### L'ALMANARRE - bord de mer

L'accueil de loisirs se situe au sein de l'école de l'Almanarre route de l'Almanarre

**Effectifs accueillis :** 60 enfants en Juillet et 48 enfants en Août.

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir soit :

- À l'accueil de loisirs de l'Almanarre : 8h à 9h / 17h à 18h
- Au point d'accueil St Exupéry-Élémentaire pour un trajet en bus vers l'Almanarre : 8h à 8h30 / 17h30 à 18h



### PAUL GENSOLLEN

L'accueil de loisirs se situe au sein de l'école de Paul Gensollen, Impasse des Cols Verts, Bord de mer.

**Effectifs accueillis :** 60 enfants en Août.

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir soit :

- À l'accueil de loisirs de Paul Gensollen : 8h à 9h / 17h à 18h
- Au point d'accueil St Exupéry-Élémentaire pour un trajet en bus vers Paul Gensollen : 8h à 8h30 / 17h30 à 18h

## INFORMATIONS CONCERNANT LES 6-11 ANS

**Activités proposées** (sous réserve du protocole sanitaire et des consignes gouvernementales) :

**Activités culturelles** : manuelles, d'expression, musicales, environnementales, patrimoniales, etc..

**Activités de loisirs** : jeux d'eau, baignades, grands jeux, jeux de coopération, jeux sportifs et de loisirs, etc...

### À fournir :

• Le dossier complet ( voir documents à fournir page ...)

• **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), fournir le premier jour de l'accueil, le document PAI et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de validité à jour)**

• **Le test anti-panique ou l'attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques et nautiques**

- un petit sac à dos
- des vêtements de rechange
- une serviette de plage
- un maillot de bain
- un chapeau, bob ou casquette
- une gourde
- une crème de protection solaire

L'enfant devra être vêtu et chaussé de façon à pouvoir pratiquer des activités sportives.

**Tarifs** : 1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

## MULTI SPORTS POUR LES 8-11 ANS ET LES 12-15 ANS

8-11 ans : **Enfants nés en 2013, 2012, 2011, 2010**

12-15 ans : **Enfants nés en 2009, 2008, 2007, 2006**



### PAUL GENSOLLEN - bord de mer

**Lieu** : Situé au sein de l'école Paul Gensollen (impasse des Cols Verts, à l'Aiguade)

#### Effectifs accueillis :

- de 8 ans à 11 ans : 24 en Juillet
- de 12 à 15 ans : 24 en Juillet

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir soit :

- À l'accueil de loisirs de Paul Gensollen : 8h à 9h / 17h à 18h
- Au point d'accueil St Exupéry-Élémentaire pour un trajet en bus vers Paul Gensollen : 8h à 8h30 / 17h30 à 18h

## INFORMATIONS :

**Activités proposées** (sous réserve du protocole sanitaire et des consignes gouvernementales) :

**Activités multi sports** : pêche sportive, tir à l'arc, accrobranche, golf, activités nautiques (paddle/kayak), etc..

**Activités de loisirs** : sports aquatiques (water polo), baignades, etc..

### À fournir :

• Le dossier complet ( voir documents à fournir page ...)

• **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), fournir le premier jour de l'accueil, le document PAI et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de**

### validité à jour)

• **Le test anti-panique ou l'attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques**

### et nautiques

- un petit sac à dos
- des vêtements de rechange
- une serviette de plage
- un maillot de bain
- un chapeau, bob ou casquette
- une gourde
- une crème de protection solaire

L'enfant devra être vêtu et chaussé de façon à pouvoir pratiquer des activités sportives.

**Tarifs** : 1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

## MER ET NAUTISME POUR LES 8-12 ANS

**Enfants nés en 2013, 2012, 2011, 2010, 2009**

du CE2 à l'entrée en 6<sup>e</sup>



### CLAUDE DURAND - port d'Hyères

**Lieu** : L'accueil de loisirs est situé au sein de l'école Claude Durand (rue Claude Durand).

**Effectifs accueillis** : 40 enfants en Juillet et en Août

Les enfants peuvent être déposés le matin et pris en charge le soir soit :

- À l'accueil de loisirs de Claude DURAND : 8h à 9h / 17h à 18h
- Au point d'accueil St Exupéry-Élémentaire pour un trajet en bus vers Claude Durand : 8h à 8h30 / 17h30 à 18h

## INFORMATIONS CONCERNANT LES 8-12 ANS (mer et nautisme)

**Activités proposées** (sous réserve du protocole sanitaire et des consignes gouvernementales) :

**Activités nautiques principalement par demi-journées** : optimist, planche à voile, paddle, etc..

**Activités de loisirs** : jeux d'eau, baignades, jeux de coopération, jeux sportifs et de loisirs, etc..

### À fournir :

- Le dossier complet ( voir documents à fournir page ...)
- **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), fournir le premier jour de l'accueil, le document PAI et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de validité à jour)**

- un petit sac à dos
- des vêtements de rechange
- une serviette de plage
- un maillot de bain
- un chapeau, bob ou casquette
- une gourde
- une crème de protection solaire

L'enfant devra être vêtu et chaussé de façon confortable (éviter les claquettes ).

Toutes les affaires à fournir (listées ci-dessus), ainsi que les vêtements portés par l'enfant devront être marquées à son nom.

**Tarifs** : 1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

# FUN ESCAPADE POUR LES 12 -17 ANS

Jeunes nés en 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

de l'entrée en 5<sup>e</sup> à l'entrée en terminale



## L'OLIVASTRE - presqu'île de Giens

**Lieu :** situé à la pointe de la Madrague, en face du parc des Chevaliers, L'Olivastre est une propriété communale bâtie au milieu de 6 hectares de pinède

**Effectifs accueillis :** 24 jeunes en Juillet et en Août

Les jeunes peuvent être déposés le lundi matin et pris en charge le vendredi soir soit :

- À L'Olivastre : Le lundi entre 8h - 9h / le vendredi entre 17h - 18h
- Devant la Médiathèque de Hyères pour un trajet en bus vers L'Olivastre : le lundi à 8h / le vendredi à 18h

**Jours et horaires :** Séjour de 5 jours et 4 nuits. Du lundi 8h au vendredi 18h

**Dates :** Du 12 au 16/07 et du 16 au 20/08 pour les 14-17 ans

Du 19 au 23/07 et du 9 au 13/08 pour les 12-14 ans

**Activités proposées** (sous réserve du protocole sanitaire et des consignes gouvernementales) : Découverte du littoral, paddle, kayak, beach volley, etc...

### À fournir :

• Le dossier complet ( voir documents à fournir page ...)

• **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), fournir le premier jour de l'accueil, le document PAI et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de validité à jour)**

• **Le test anti-panique ou l'attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques et nautiques**

- des chaussures pouvant aller dans l'eau de mer
- une serviette de plage
- un maillot ou short de bain
- claquettes ou sandales
- une paire de chaussures de sport

- un chapeau, bob ou casquette
- une gourde

**Un sac de voyage ou petite valise comprenant :**

- 4 T-Shirts
- 4 shorts
- des sous vêtements pour 4 jours
- 1 sweat shirt
- 1 pantalon de survêtement
- 1 tenue pour la nuit
- 1 duvet
- 1 trousse de toilette et nécessaire de toilette
- 1 serviette de toilette
- 1 lampe de poche
- crème de protection solaire
- produit anti-moustiques

### Tarifs :

Quotient familial	Tarif à la semaine (5j)
0 à 500€	92€
501 à 750€	108€
751 à 1000€	142€
1001 à 1250€	158€
À partir de 1251€	183€

# INFORMATIONS :

## 1. INSCRIPTIONS ET HORAIRES :

### • Accueils de loisirs 3-15 ans :

Inscriptions : à la semaine (déjeuner et goûter compris)

Horaires : de 8H à 18H

Périodes d'ouverture : du 08/07/2021 au 20/08/2021 (sauf le 14/07/2021)

### • Séjours 12-14 ans :

Inscriptions : à la semaine (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner et nuitée compris)

Horaires : du lundi 8H au vendredi 18H.

Périodes d'ouverture : du 19 au 23/07/2021, du 16 au 20/08/2021

### • Séjours 14-17 ans :

Inscriptions : à la semaine (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner et nuitée compris)

Horaires : du lundi 8H au vendredi 18H.

Périodes d'ouverture : du 12 au 16/07/2021, du 9 au 13/08/2021

## 2. DOCUMENTS À FOURNIR :

### Pour une 1<sup>re</sup> inscription (sauf si le dossier a déjà été constitué par la famille pour l'année scolaire 2021-2022)

- Fiche Famille 2021-2022 (Fiche A) et Fiche(s) Enfant(s) 2020-2021 (Fiche AE) remplies

- Copie d'un justificatif de domicile récent : avis d'imposition ou taxe d'habitation de l'année en cours ou facture de gaz/électricité/eau ou quittance de loyer (tamponnée et signée)

- Copie du Livret de Famille ou copie intégrale

de l'Acte de naissance de(s) l'enfant(s)

- Copie de l'attestation du quotient familial CAF ou attestation de situation MSA

- Pour les non allocataires CAF ou MSA : Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (de l'année 2020 sur les revenus de 2019) dans son intégralité, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune

\*Si les parents sont divorcés ou séparés :

- Copie du jugement de divorce intégral ou décision du juge aux Affaires Familiales

### Pour un renouvellement (sauf si le dossier a déjà été constitué par la famille pour l'année scolaire 2021-2022)

- Copie de l'attestation du quotient familial CAF ou attestation de situation MSA

- Pour les non allocataires CAF ou MSA : Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (de l'année 2020 sur les revenus de 2019) dans son intégralité, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune

- Copie d'un justificatif de domicile récent : avis d'imposition ou taxe d'habitation de l'année en cours ou facture de gaz/électricité/eau ou quittance de loyer

## 3. TEST ANTI-PANIQUE OU ATTESTATION D'APTITUDE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES :

Ce document atteste que l'enfant (à partir de 6 ans) ou le jeune est à l'aise dans l'eau. Ce test doit être effectué par la famille avec l'enfant ou le jeune en piscine, auprès d'un Maître Nageur ou d'un personnel habilité à délivrer ce document. Sans ce test ou attestation, l'enfant ou le jeune, ne pourra pratiquer les activités nautiques et aquatiques.

Ce document est valable à vie. Si la famille l'a remis au Guichet Famille, pour les vacances précédentes, il n'est pas utile de le fournir à nouveau.

Ce document est obligatoire pour les structures suivantes : Claude Durand, Paul Gensollen et l'Olivastre.

Il est conseillé pour les structures suivantes : Paul Long, L'Almanarre et Saint-Exupéry.

## 4. ENCADREMENTS :

Les équipes d'animation sont composées de personnels agréés par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, des éducateurs sportifs du service des Sports de la Ville.

Accueils Maternels 3/6 ans : 1 Directeur, 1 animateur pour 8 enfants.

Accueils Primaires et Jeunes 6/15 ans - 14/17 ans : 1 Directeur, 1 animateur pour 12 enfants.

## 5. LE PAIEMENT :

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites,

les consommations du mois précédent et le montant à régler.

Toute réservation non annulée est facturée  
Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription peut être effectuée jusqu'à J-6 auprès du Guichet Famille.

L'inscription peut être résiliée auprès du Guichet Famille selon les conditions suivantes :

- 1 mois avant (date à date) avec remboursement intégral
- entre 1 mois et J-14 avec 1 jour de carence par semaine annulée
- J-13 à J avec aucun remboursement

*Un ou plusieurs séjours retenus peuvent être annulés par mail par le kiosque ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*

### Tableau de la facturation en cas d'annulation

<b>Pour les réservations des semaines ...</b> J* = 1 <sup>er</sup> jour de la semaine	<b>Pas de facturation</b> si annulation 15 jours avant avant minuit le ...	<b>Facturation d' 1 jour de carence</b> si annulation entre J*14 et J*8 avant minuit le ...	<b>facturation intégrale</b> si annulation à partir de J*-7 à partir du ....
Du 08/07 au 09/07	23/06/2021	30/06/2021	01/07/2021
Du 12/07 au 16/07	27/06/2021	04/07/2021	05/07/2021
Du 19/07 au 23/07	04/07/2021	11/07/2021	12/07/2021
Du 26/07 au 30/07	11/07/2021	18/07/2021	19/07/2021
Du 02/08 au 06/08	18/07/2021	25/07/2021	26/07/2021
Du 09/08 au 13/08	25/07/2021	01/07/2021	02/08/2021
Du 16/08 au 20/08	02/08/2021	09/08/2021	10/08/2021

*En cas de maladie de l'enfant pour une durée d'absence supérieure ou égale à 2 jours et sur justificatif médical envoyé dans les 2 jours suivant le début de la maladie, les usagers pourront prétendre à un remboursement calculé au prorata de la durée de l'absence.*

*Le certificat médical devra être transmis dans les 48H par mail [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com) ou sur le portail famille ou par courrier posté ou remis au Guichet Famille.*